

**PROCES-VERBAL N°1
COMMISSION CENTRALE DES STATUTS ET REGLEMENTS
Mardi 28 Août 2007**

PRESENTS :

Monsieur	Jean-Philippe LACHAUME,	Président de la CCSR
Messieurs	Jean BAILLY, Alain DE FABRY,	Secrétaire de Séance Membre

EXCUSES :

Madame	Claude DENGREVILLE,	Membre
Monsieur	Luc AMINTAS,	Membre

INVITES :

Messieurs	Daniel MURAIL, Jean-Christophe BREILLAT, Jean-Pierre MELJAC, André GLAIVE,	Secrétaire Général de la FFVB Juriste du CDES Limoges Président de la CCS Membre du Comité Directeur Fédéral
-----------	---	---

ASSISTE :

Mademoiselle	Florence BLANCHARD,	Juriste de la FFVB
--------------	---------------------	--------------------



I) MISE A JOUR REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES NATIONALES

Conformément à la décision de l'Assemblée Générale 2007, la Fédération Française de Volley-Ball a mis en place une procédure de validation des Règlements Généraux et du Règlement Général des Epreuves Nationales pour une mise en conformité juridique et la présentation du Règlement Général des Epreuves Nationales sur un seul et même volume mis à disposition des membres de la FFVB.

Il a été fait appel au CDES de Limoges.

La Commission Centrale des Statuts et Règlements et les membres invités ont étudié tous les articles des Règlements Généraux sur la base de ce travail préparatoire et la présentation de ces textes sera maintenant faite au Bureau Exécutif pour une validation par le Comité Directeur Fédéral début Septembre.

II) DEMANDE DE DEROGATIONS POUR LA CREATION D'UNE UGS

Suite au courrier du 28 Août 2007 du Groupement Sportif « Louviers Arche VB », relatif à la création de UGS- Elite –Seniors A Masculins avec le Groupement Sportif « Evreux V.B. »

.../...

Conformément à l'Article 66B.1, la première demande d'affiliation doit être transmise à la FFVB (CCSR) par lettre recommandée avec AR au plus tard le 1^{er} Juillet de la nouvelle saison et être accompagnée des pièces suivantes :

- ☞ PV des AG de l'ensembles des GSA constitutif précisant explicitement leurs adhésions à l'UGS et le PV de création de l'association UGS.
- ☞ Le récépissé de déclaration de l'UGS en préfecture et ses statuts
- ☞ Une convention signée par les présidents des Gsa ou des Sections VB des GSA multisports et du Président de l'UGS, précisant :
 - type de l'UGS : UGS ou UGSE
 - modalités de fonctionnement et de financement
 - le sort des droits sportifs en cas de démission d'un GSA ou de dissolution
- ☞ L'avis circonstancié de la ligue de rattachement.

La demande de création de l'UGS a été transmise à la FFVB –CCSR le 28 Août 2007 sans avis de la ligue régionale. La Commission Centrale des Statuts et Règlements ne peut donc pas valider la demande d'UGS présentée ce jour.

III) CREATIONS UGS VALIDES PAR LA CCSR

. Ligue de Bretagne :

- UGS JANZE CORPS NUDES VOLLEY-BALL – N° 0351474 – DHO : 09/07/07
Niveau Régional
0358701 – VB Corps Nuds
0358452 – Janzé Volley-Ball

Ligue des Pays de la Loire :

- UGS LE MANS SABLONS SARTHE VOLLEY-BALL – N° 0720027 – DHO : 09/07/07
Niveau Nationale 3
0724826 – Le Mans Sablons Sarthe Volley
0727787 – Olympique Laigné St Gervais
- UGS VIHIER – ST BARTHELEMY D'ANJOU – N°0490028 – DHO : 29/08/07
Niveau Nationale 3
0497196 – Volley-Ball Club de Vihiers
0495345 – AS St Barthélémy d'Anjou V.B.

Le Secrétaire de la CCSR,
Claude DENGREVILLE

Le Président de la CCSR,
Jean-Philippe LACHAUME



Destinataires : Ligues Régionales Métropolitaines et d'Outre-Mer, Membres du Comité Directeur Fédéral/Membres de la CCSR/Autre Diffusion

Date de rédaction : 29/08/2007
Date d'approbation : Adopté par le CDF N°1 des 12-13/10/2007
Date de diffusion : 19/10/2007
Auteur : Jean-Philippe LACHAUME